



# PROTOCOLE COVID CONTAMINATION AU TRAVAIL

17-11-2020, vérifiez toujours la dernière version sur :

<http://www.gvhv-mplp.be/images/pdf/concept-protocole-contamination-au-travail.pdf>

Vous avez des questions ? Envoyez un mail à : [travail@mplp.be](mailto:travail@mplp.be)

## Un protocole d'entreprise aide à prévenir les contaminations

Les contaminations au COVID-19 ne surviennent pas seulement dans la sphère privée, mais aussi dans les entreprises. Parfois, elles se limitent à 1 ou 2 cas, parfois une contamination conduit à une véritable épidémie de Covid entre les collègues. Cela s'est produit à Westvlees (94 contaminations), ABInbev (10 contaminations), dans certaines usines et supermarchés. Des études démontrent qu'une partie importante des contaminations se fait sur le lieu du travail. Malheureusement, en Belgique il n'en existe pas de données exactes, contrairement à la France ou aux Pays-Bas, où il y a bien un monitoring des contaminations.

Il est important de prendre toutes les mesures de sécurité préventives énumérées dans le "Guide générique pour lutter contre la propagation de COVID-19 au travail"<sup>1</sup>, et de les suivre au niveau du CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail). Cependant, dès qu'un travailleur est infecté, une procédure doit être immédiatement appliquée pour éviter toute nouvelle contamination. Il faut aussi évaluer et améliorer les mesures préventives. Cet élément manque dans le guide mais devrait aussi être fixé au niveau du CPPT.

Sciensano, l'Institut belge de santé publique, souligne l'importance d'une intervention rapide pour briser la chaîne des contaminations<sup>2</sup>.

Sur la base de nos connaissances médicales, nous proposons une procédure d'entreprise. Dans la lutte contre la propagation de Covid, il est très utile d'établir cette procédure à l'avance dans l'entreprise. Ensemble, nous sauvons des vies. Ensemble, nous évitons le pire, et de cette façon nous sauvons aussi des emplois.

## Principes de base

### 1. Sur la base de quels symptômes reconnaît-on le Covid ?

Sciensano utilise la checklist suivante :

- au moins un des symptômes majeurs suivants qui apparaît de d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux ; dyspnée (essoufflement) ; douleur thoracique (douleur à la poitrine) ; anosmie ou dysgueusie aiguës (perte soudaine de l'odorat et du goût) ;

<sup>1</sup>[https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique\\_light.pdf](https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf)

<sup>2</sup> <https://covid->

[19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/d%C3%A9claration%20obligatoire%20et%20suivi%20des%20contacts.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/d%C3%A9claration%20obligatoire%20et%20suivi%20des%20contacts.pdf)

OU

- au moins deux des symptômes suivants, sans autre cause évidente : fièvre ; douleurs musculaires ; fatigue ; rhinite (écoulement nasal) ; mal de gorge ; maux de tête ; anorexie ; diarrhée aqueuse ; confusion aiguë ; chute soudaine ;

OU

- aggravation de symptômes respiratoires chroniques (bronchite chronique BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

Avec l'hiver qui approche, il ne faut pas paniquer si quelqu'un a le nez qui coule. Mais combiné avec d'autres symptômes, cela peut être inquiétant. Vérifiez donc soigneusement les symptômes et consultez votre médecin généraliste ou votre médecin du travail en cas de doute.

**Important : C'est juste avant et juste après l'apparition des symptômes que les personnes sont les plus contagieuses.**

## 2. Quarantaine ?

Si on a eu un contact à haut risque avec un cas COVID (voir plus loin), on risque d'être contaminé. Une fois que le virus est entré dans votre corps, il faut un certain temps avant qu'il ne se multiplie suffisamment pour contaminer d'autres personnes (= temps d'incubation). Le temps d'incubation du coronavirus s'élève de 2 à maximum **14 jours** (en moyenne 5-6 jours). Jusqu'au premier octobre la période de quarantaine s'élevait à 14 jours, la marge de sécurité maximale donc.

À partir du premier octobre cette période a changé à **7 jours, à condition d'un test négatif au cinquième jour**. Surtout parce que la longue période est très difficile à respecter pour beaucoup de personnes. Le 21 octobre cela a changé de nouveau : **à dix jours, sans test** dû à un manque de capacité de test.

## 3. Pourquoi tester?

Un test peut déterminer si une personne est réellement positive au COVID-19. C'est particulièrement important pour évaluer dans quelle mesure vous êtes contagieux pour les autres. **Un test négatif n'est pas toujours un feu vert pour mettre fin à la quarantaine. Voir annexe 2 pour tous les infos sur les tests rapides.**

## 4. Quelle approche dans l'entreprise?

Vous passez beaucoup d'heures au travail, avec vos collègues. Les mesures de sécurité ne sont pas aussi strictes partout, et même si des mesures suffisantes sont prises, un accident est vite arrivé. Tout comme dans le cas d'un accident du travail, il est important, en cas de contamination, d'impliquer immédiatement le médecin du travail, le service de prévention et le CPPT, de mener une enquête approfondie et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la propagation, ainsi que pour tirer les leçons de la contamination et accroître la sécurité de tous.

**CONSEIL 1 :** Il est essentiel que l'**employeur garantisse le maintien intégral du salaire en cas de quarantaine**. Par exemple par un supplément à l'allocation en cas de chômage temporaire. Il s'agit d'éviter le risque de présentisme : un travailleur qui vient quand-même travailler malgré un contact étroit avec un cas positif confirmé, parce qu'il perd 30 % de salaire en cas de quarantaine. Cet élément est crucial dans tout plan de prévention pour éviter les contaminations et les clusters de COVID. Garantir le maintien du salaire en cas de quarantaine obligatoire est nécessaire au succès de la procédure.

**CONSEIL 2 :** COVID-19 peut être reconnu comme une maladie professionnelle sous certaines conditions. En cas de reconnaissance, l'assurance maladie couvre tous les frais médicaux et ajuste le salaire jusqu'à 90% (au lieu de 60%). Demandez **le soutien de l'employeur pour soumettre le dossier de reconnaissance de la maladie professionnelle** (voir procédure sur [www.fedris.be](http://www.fedris.be)). Pour plus d'infos : contactez [travail@mplp.be](mailto:travail@mplp.be).

### Cas 1 – Le travailleur présente des symptômes pendant la journée de travail

- Ecartez le travailleur du lieu de travail et renvoyez-le immédiatement chez lui, d'où il appellera son médecin traitant. Informez le médecin du travail.
- Quand le médecin traitant teste le travailleur, le résultat du test est communiqué dans la plupart des cas dans les 48 heures. Le patient en informe le médecin du travail.
- Nettoyez et désinfectez immédiatement tous les endroits où la personne s'est trouvée ce jour et les 2 jours précédents. Après désinfection complète et ventilation, on peut à nouveau y travailler.
- Le médecin du travail juge s'il faut renvoyer des collègues à la maison en attendant le résultat du test de la personne qui présente des symptômes. Surtout en cas de contacts à haut risque (voir annexe 1) Médecine pour le Peuple conseille de suivre le principe de sécurité et de faire rester en quarantaine à domicile les collègues durant cette courte période. Si les collègues continuent à travailler en attendant le résultat du test, il faut porter une attention supplémentaire à l'utilisation correcte des moyens de protection individuelle.
- Si la personne présentant des symptômes est testée négative au COVID, ses collègues qui ont été renvoyé à la maison peuvent reprendre le travail. Si le médecin est d'avis qu'il s'agit vraiment d'un cas suspect, il/elle peut démentir le test négatif et on suit la procédure cas 2 (cas positif malgré test négatif).
- Si la personne présentant des symptômes est testée positive, suivez la procédure Cas 2.

### Cas 2 – Un travailleur est testé positif

- Évacuez et désinfectez immédiatement tous les endroits où la personne s'est trouvée jusqu'aux 2 jours précédents l'apparition des symptômes ou du test positif. Après désinfection complète et ventilation, on peut à nouveau y travailler.
- Le travailleur reste à la maison pendant 7 jours ou plus s'il présente toujours des symptômes. Le médecin généraliste fait une attestation de maladie sur base de laquelle le travailleur a droit un revenu garanti.
- Le médecin du travail appelle la personne et établit avec elle une liste de contacts à haut risque et à faible risque dans le cadre du travail (voir annexe 1). Les contacts sont tous les collègues avec lesquels la personne a été en contact 2 jours AVANT l'apparition des symptômes/test positif (même s'il n'y a pas de symptômes) et jusqu'à 7 jours APRES l'apparition des symptômes/test positif (même s'il n'y a pas de symptômes).
- Les contacts à haut risque sont immédiatement renvoyés à la maison et mis en quarantaine pendant 10 jours, à compter du dernier contact avec la personne contaminée (voir cas 3 pour plus d'explications). Sortir n'est autorisé que pour des achats essentiels (nourriture, pharmacie, ...), mais

de manière exceptionnelle et dans le cas où une personne d'autre ne peut s'en charger. Dans ce cas, un masque doit être porté, les mesures d'hygiène doivent être strictement respectées et le contact direct avec d'autres personnes est à éviter.

- Le médecin du travail informe le service de prévention et le CPPT. Ils ouvrent conjointement une enquête sur les circonstances de la contamination et prennent les mesures nécessaires pour empêcher toute nouvelle propagation. Si nécessaire, l'employeur doit prendre des mesures de sécurité accrues.

### Cas 3 – Un travailleur a été en contact étroit (risque élevé) avec une personne contaminée en dehors de l'entreprise ou revient d'une zone rouge

- Le travailleur est placé en quarantaine pendant 10 jours, à compter du dernier contact avec la personne contaminée. Le jour du dernier contact est alors jour 0. Le travailleur reçoit un certificat de quarantaine de son médecin traitant et l'envoie immédiatement au service du personnel, qui en informe immédiatement le médecin du travail.
- C'est un fait que la période d'incubation peut s'élever à 14 jours. Le travailleur doit alors encore être attentif à l'apparition de symptômes durant 4 jours supplémentaires. Il doit aussi strictement limiter ses contacts (surtout avec les personnes fragiles) et appliquer les mesures d'hygiène.
- Les nouvelles directives prévoient de ne plus tester les personnes asymptomatiques ayant été en contact étroit avec un cas positif au cinquième jour après le contact, à l'exception de certains groupes professionnels<sup>3</sup>. Médecine pour le Peuple craint par conséquent que le virus puisse se propager plus facilement et de manière inaperçue, par exemple via les membres d'une même famille. Sans testing, il est notamment impossible de savoir si la personne est contagieuse ou non. Afin de détecter les foyers de contamination et de lutter contre la propagation du virus dans l'entreprise et à l'extérieur il serait préférable de faire un test rapidement après le contact étroit et encore une fois après 5 à 8 jours.
- Tous les endroits de l'entreprise où le travailleur s'est trouvé après le contact étroit avec un cas positif doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement.
- Quand des symptômes se développent le travailleur doit s'isoler et prendre rendez-vous afin de se faire tester.
  - Si le résultat du test est positif la personne doit s'isoler 7 jours, à partir de la date du début des symptômes. Le jour du début des symptômes est le jour 0. La personne doit contacter son généraliste.
- Quand le résultat du test est négatif et a été réalisé au moins 5 jours après le dernier contact étroit, la quarantaine prend fin si la situation clinique le permet. La personne doit rester très attentif à l'apparition de nouveaux symptômes encore une semaine après la fin de la quarantaine. Il doit aussi strictement limiter ses contacts (surtout avec les personnes fragiles) et appliquer les mesures d'hygiène.

**CONSEIL 3** : Quand dans une entreprise ou une section d'entreprise, deux personnes ou plus sont contaminées : il y a un risque de cluster. Dans ce cas, les contaminations peuvent avoir eu lieu dans l'entreprise même, par des (super) « contamineurs » asymptomatiques ou non. Afin d'éviter d'autres contaminations, nous conseillons de faire tester tous les collègues de cette section. Nous rappelons que l'employeur est responsable pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les tests se font de manière bien organisée et structurée : nous conseillons d'organiser les tests à l'entreprise même, sous supervision du médecin du travail et aux frais de l'employeur. Une petite dépense peut prévenir un cluster. Il va de soi que les tests doivent être organisés de façon sécurisée.

---

<sup>3</sup>[https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/20201028\\_IMCVG\\_communication%20secteurs%20strat%20de%20test\\_DEF.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/20201028_IMCVG_communication%20secteurs%20strat%20de%20test_DEF.pdf)

**CONSEIL 4** : Les nouvelles mesures ouvrent la porte pour supprimer la quarantaine de contacts à haut risque : « Pour les personnes qui exercent une profession essentielle comme les professionnels de santé, travailler est exceptionnellement permis si ceci est absolument indispensable pour garantir la continuité des soins/services ».

Médecine pour le Peuple est partisan du principe de précaution :

- Nous ne voulons pas qu'une personne aille travailler si le résultat de son test est positif ou si elle présente des symptômes.
- Nous ne voulons pas qu'une personne aille travailler si elle est en quarantaine préventive, à l'exception des professionnels de la santé s'il n'y a aucune alternative et à condition que la personne porte tout le matériel de protection nécessaire (masque FFP2, visière, gants) et respecte la distanciation.

## Un rôle clé pour le médecin généraliste, le médecin du travail et le CPPT

Le médecin généraliste évalue les symptômes et décide de la mise en quarantaine et de la réalisation d'un test.

Le médecin du travail doit être informé le plus rapidement possible afin d'éviter la propagation du virus sur le lieu de travail. Il établit la liste des contacts avec la personne concernée, en mettant en quarantaine les contacts à haut risque et en renforçant les mesures de sécurité.

S'il apparaît qu'un soutien psychosociale est nécessaire pour les travailleurs, il peut être prévu via la médecine du travail. Le soutien en cas de cluster est également possible : au niveau individuel, ou en groupe après une période de quarantaine.

**Le CPPT a un rôle de surveillance et de conseil.** La concertation avec les travailleurs est cruciale. Le CCPT doit être mis au courant de tous les cas de contamination. La sécurité de la situation doit être évaluée ensemble. Des mesures supplémentaires peuvent être proposées afin de prévenir une propagation du virus comme par exemple :

- La possibilité de garder une distance assez grande lors du travail ;
- L'augmentation de la fréquence du nettoyage (avec du personnel supplémentaire) et de la désinfection d'outils ;
- Ventiler les espaces plus fréquemment ;
- Prévoir assez de temps et de matériel afin de pouvoir se laver les mains régulièrement ;
- Prévoir suffisamment de matériel de protection de qualité ;
- L'installation de plexiglas entre les différents postes de travail ;
- La garantie de 100% du salaire en cas de quarantaine.

Finalement il y a aussi l'inspection sociale Bien-être qu'on peut appeler sur le 02-511 51 51.

<https://www.meldpuntsozialefraude.belgie.be/fr/index.html>

## Rôle des traceurs (contact center du gouvernement)

Lorsqu'un test se révèle positif, le laboratoire le fait savoir aux traceurs. Le traceur appelle la personne infectée et établit avec elle une liste de contacts à haut risque et à faible risque. S'il y a des collègues de travail sur cette liste, le traceur appelle le médecin du travail.

## Annexe 1

### Contact à haut risque

Pour les personnes suivantes, le risque de contamination est considéré comme "élevé" (=contacts étroits) :

- une personne ayant eu un contact cumulé d'au moins 15 minutes à une distance de <1,5m ("face à face"), par exemple dans une conversation ; sans utilisation correcte d'un masque (nez et bouche couverts complètement) par une des deux personnes. Ceci comprend entre autres les cohabitants, enfants du même âge résidant dans une collectivité, amis avec qui on a partagé un repas et éventuellement voisins proches au travail.
- une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19;
- une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou des fluides corporels d'un patient COVID-19, comme lors d'embrassades ou d'une réanimation bouche-à-bouche, ou en contact avec des vomissements, des selles, des glaires, etc;
- une personne qui a été identifié par l'application « Coronalert » comme un contact proche ;
- une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19, dans n'importe quel moyen de transport, assise à deux sièges (dans n'importe quelle direction) du patient, sauf si toutes les personnes concernées portaient un masque de façon correcte. Y compris les membres d'équipage de vol travaillant dans la section de l'avion où le cas était assis. Si la gravité des symptômes ou le déplacement du patient indique une exposition potentiellement plus grande, les passagers dans le même compartiment ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme contacts à haut risque.(jugement par le service des maladies infectieuses).
- Un voyageur qui retourne d'une zone rouge où il ou elle est resté plus que 48 heures et pour qui le questionnaire d'auto-évaluation indique un haut risque, suit la même procédure qu'un contact à haut risque.

### Contact à faible risque

Pour les personnes suivantes, le risque de contamination est considéré comme "faible":

- une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m ("face à face"), mais les deux personnes portaient un masque de façon adéquate (nez et bouche couverts);
- Note : cette adaptation de la directive est repris depuis le premier octobre. Avant ces personnes étaient bien considérées comme contacts à haut risque. Médecine pour le Peuple conseille, surtout en cas de doute sur l'utilisation correcte ou la qualité du masque, de considérer ces contacts comme des contacts à haut risque.
- une personne qui se trouvait dans la même pièce/environnement fermé avec un patient COVID-19, mais avec une distance de > 1,5 mètres. Ceci comprend entre autres, les personnes travaillant dans la même pièce, ou qui se trouvaient dans la même salle d'attente.

### Les professionnels de la santé

- Les professionnels de la santé qui octroient des soins à des patients COVID-19 et les laborants qui traitent des échantillons COVID et qui portent le matériel de protection individuelle recommandé (MPI) (voir recommandations pour l'usage rationnel de masques), ne sont pas considérés comme contacts. Pour les professionnels de santé vaut aussi bien que pour la population en générale la recommandation d'appliquer strictement les mesures d'hygiène et de porter un masque dans des lieux publics fermés ;
- Un professionnel de la santé est considéré comme un contact à haut risque si, pendant les soins ou l'examen médical, il a eu contact avec un patient COVID-19 à moins de 1,5 mètres de distance, sans l'utilisation de matériel de protection individuelle recommandé. À l'exception de procédures d'aérosol ou un contact pendant une longue durée avec un patient COVID-19 confirmé sans masque, le masque chirurgical est considéré comme adéquat ;

- Le professionnel de la santé qui se trouvait dans la même chambre qu'un patient COVID-19 sans l'utilisation de l'équipement de protection adéquat, mais jamais à moins de 1,5m de distance est considéré comme un contact à faible risque

## Annexe 2

# FAQ tests rapides coronavirus et cars de tests rapides

Date : 1/11/2020

Médecine pour le Peuple

Des questions ? Envoyez un mail à [travail@mplp.be](mailto:travail@mplp.be)

### 1/ Qu'est-ce qu'un test rapide ?

La plupart des tests rapides disponibles dans le commerce sont des tests antigéniques. Le test montre si des particules virales sont présentes dans le mucus nasal ou pharyngé. Le test donne généralement un résultat au bout d'un quart d'heure. Il existe différents types de tests rapides : certains peuvent être faits par vous, d'autres nécessitent un écouvillon nasal qui doit être utilisé par du personnel médical qualifié. Les tests antigéniques rapides sont moins sensibles que le test PCR le plus couramment utilisé jusqu'à présent. Surtout quand peu de particules de virus sont présentes, il se peut que le test ne détecte pas le virus, bien que la personne soit contaminée. On obtient alors un résultat erroné indiquant qu'elle n'a pas le coronavirus.

De plus, certains tests antigéniques rapides ne sont pas aussi fiables. Il existe déjà des dizaines de tests rapides sur le marché, mais souvent nous ne pouvons nous fier qu'aux informations du fabricant pour en connaître la fiabilité. Les scientifiques de toute l'Europe analysent régulièrement les tests pour déterminer lesquels sont les plus efficaces et la meilleure façon de les utiliser.<sup>4</sup>

### 2/ Quel est l'intérêt de ces tests rapides ?

Un test rapide est particulièrement fiable chez les personnes présentant des symptômes de corona. Pour les personnes présentant des signes de maladie depuis moins de 7 jours :

- toute personne dont le test antigénique rapide est positif, est sans aucun doute infectée par le corona
- mais un test négatif ne signifie pas avec certitude que vous n'êtes pas infecté (73 % à 94 % de certitude, ce qui signifie qu'il est possible d'être infecté par le virus même si un test est négatif).

Pour les personnes ne présentant pas de signes de maladie (c'est-à-dire sans symptômes ou avant l'apparition des symptômes), il n'existe pas de données scientifiques sur le test antigénique rapide<sup>5</sup>. Tant qu'aucune donnée n'est connue à ce sujet, nous ne pouvons pas utiliser les tests antigéniques pour tester les personnes asymptomatiques. Les tests antigéniques rapides ne peuvent donc pas être utilisés pour l'instant pour tester les personnes qui ont été en

<sup>4</sup> <https://www.rivm.nl/coronavirus-covid-19/testing>

<sup>5</sup> [https://www.standaard.be/cnt/dmf20201029\\_97988760](https://www.standaard.be/cnt/dmf20201029_97988760)



contact avec le coronavirus, mais qui ne présentent pas (encore) de symptômes. En d'autres termes : la quarantaine de 10 jours après un contact à haut risque ne peut pas être supprimée avec un test antigénique rapide (négatif) ! Il y aura un risque que les gens recommencent à travailler en ayant le sentiment d'être en sécurité, même s'ils sont ou deviendront contagieux pour leurs collègues. Ce qui aura pour conséquence une nouvelle propagation de l'épidémie parmi les collègues.

Médecine pour le Peuple veut mettre en garde contre ce danger. Un danger qui est également signalé par d'autres médecins généralistes, par exemple dans le Meetjesland, où le cercle des médecins généralistes a protesté dès le lancement de l'initiative du car de test rapide.<sup>6</sup>

### **3/Où ces tests rapides sont-ils déjà utilisés aujourd'hui ?**

Le gouvernement flamand a décidé d'acheter 4 millions de tests antigéniques rapides. Ils seront utilisés en priorité dans trois secteurs : les soins, l'enseignement et les entreprises. Les détails de la distribution et de la diffusion de ces tests rapides ne sont pas encore claires<sup>7</sup>.

Il existe également une initiative privée qui fonctionne de manière totalement indépendante du gouvernement : le car de test rapide. Le directeur Tim Tfelt de la compagnie de car Weidel Tours, de Sleidinge, a mis en place cette initiative de car de test rapide avec Dominique Willems de la compagnie d'assurance Solvas à Lievegem<sup>8</sup>. Il est clair que l'objectif de cette initiative est de remettre les personnes potentiellement contaminées au travail le plus rapidement possible pour ainsi perturber le moins possible la production. Cela revient à ignorer complètement le fait qu'aujourd'hui, les tests antigéniques rapides ne sont pas assez fiables pour détecter les infections chez les personnes qui ne présentent pas (encore) de symptômes.

### **4/Comment les tests rapides doivent-ils être déployés aujourd'hui ?**

Médecine pour le Peuple est favorable à l'utilisation de tests antigéniques rapides, à condition qu'ils soient utilisés de la bonne manière et sur les bons groupes cibles. La priorité doit être donnée à la santé publique plutôt qu'au maintien de la production à tout prix.

Les tests rapides peuvent aider à détecter plus rapidement les infections chez les personnes présentant des symptômes de maladie afin de commencer le suivi de contacts et de protéger les autres plus rapidement. Cela nous permettra de lutter plus efficacement contre la propagation du virus. Avec le temps, il conviendra d'examiner plus avant dans quelle mesure ces tests peuvent également être utilisés pour le dépistage des contacts à haut risque, mais ce n'est certainement pas encore le cas aujourd'hui.

Il est dangereux d'utiliser aujourd'hui des tests rapides pour remettre au travail plus rapidement toute personne ayant été en contact avec le coronavirus. Il y a trop de risques que des gens retournent au travail suite à un test négatif, avec un faux sentiment de sécurité. Actuellement, plusieurs jours de quarantaine puis un test PCR négatif sont le moyen le plus sûr de prévenir la propagation du coronavirus en cas de contact à haut risque. C'est pourquoi il est important de bien protéger les travailleurs contre les pertes de salaire et d'emploi lorsqu'une telle quarantaine est nécessaire. Médecine pour le Peuple plaide pour le maintien des revenus à 100 % en cas de quarantaine et un moratoire sur les licenciements tant que durera la crise. Pour que personne n'ait à faire l'impossible choix entre sa santé et celle de ses collègues ou son travail et ses revenus.

---

<sup>6</sup> [https://www.nhg.org/sites/défaut/fichiers/contenu/nhg\\_org/téléchargements/28.10.20\\_antigensneltesten\\_covid-19.pdf](https://www.nhg.org/sites/défaut/fichiers/contenu/nhg_org/téléchargements/28.10.20_antigensneltesten_covid-19.pdf)

<sup>7</sup> <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2020/10/23/le-gouvernement-flamand-achete-quatre-millions-de-tests-rapides/>

<sup>8</sup> <https://bruxelles.news/un-bus-proposant-des-tests-rapides-de-coronavirus-aux-entreprises-flamandes-jugees-illegales/>